

## Nom du produit : **L'HERBICIDE PF-100-0050 (PCP# 35323)**SPÉCIFICATION #**50002853**

L'herbicide PF-100-0050 est considéré comme un mélange mécanique de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose l'herbicide PF-100-0050:

Express® 50 SG MUP PCP # 28176

Date de la SDS : **10/28/2022** SPÉCIFICATION #: **50000038** 

Pyroxasulfone 85 WG MUP PCP # 35222

Date de la SDS: 11/20/2024

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

#### Fabricant/Distributeur:

FMC du Canada limitée 6755, chemin Mississauga, bureau 204 Mississauga (Ont.) L5N 7Y2 Canada

#### Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 11/24/2024

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

**SECTION 1. IDENTIFICATION** 

Identificateur de produit

Nom du produit EXPRESS(R) 50 SG MUP

**Autres moyens d'identification** 

Code du produit 50000038

Nature chimique Herbicide

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP# 28176

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

**Utilisation recommandée** Peut être utilisé comme herbicide seulement.

**Restrictions d'utilisation** Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS** 

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un : Catégorie 2

1 / 15

## EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

#### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	50

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

## EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

Conseils généraux Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en

position de réanimation.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Garder la personne tranquille.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec la peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion NE PAS faire vomir.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes d'azote (NOx)

oxydes de soufre Oxydes de carbone

Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Conditions de stockage

**EXPRESS(R) 50 SG MUP** 

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition

professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection

respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de

protection.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : solide, granules

Couleur : brun pâle

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Odeur : douce

pH : 8.4 - 9.4 (20 °C)

Concentration: 10 g/l

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point d'éclair : non établi(e)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non hautement inflammable

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Masse volumique apparente : 640 kg/m3tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

Viscosité

Viscosité, dynamique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

#### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Formation de poussière

humidité

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: méthode de la dose fixe

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

#### Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

#### Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

#### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Essai de maximisation

Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

#### Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu

pour être mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être can-

cérigène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des

effets néfastes sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin : 80 mg/kg

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

#### Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

#### **Autres informations**

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0162 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

#### **Composants:**

#### Tribenuron-methyl:

## EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 03/01/2018 10/28/2022 50000038 1.1

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

milieu aquatique effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

**Tribenuron-methyl:** 

Biodégradabilité Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

**Tribenuron-methyl:** 

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

Mobilité dans le sol

**Produit:** 

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

**Composants:** 

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

#### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe 9

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

**IATA-DGR** 

UN/ID No. **UN 3077** 

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Tribenuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-: 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

ment

Dangereux pour l'environne-

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe Ш Groupe d'emballage Étiquettes **EmS Code** F-A. S-F Polluant marin OUi

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## **EXPRESS(R) 50 SG MUP**



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

#### Réglementation nationale

#### **TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE

D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohy-

drate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

#### Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

#### Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Préparé par:

**FMC** Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique

Date: 21 août 2012 Révision: 20 Novembre 2024



## **KUMIAI CHEMICAL INDUSTRY CO., LTD.**

4-26, IKENOHATA 1-CHOME, TAITO-KU TOKYO 110-8782, JAPON

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon SGH/GHS (10<sup>ème</sup> révision, 2023)

#### 1. Identification de la substance ou du mélange ainsi que du fournisseur

1.1 Identifiants du produit

Numéro de référence KE029-03\_F-2 Nom du produit KIH-485 85%WG

Synonymes Pyroxasulfone, Pyroxasulfone 85WG, AXEEV® 85WG

Sakura®, Zidua®, KELT®, YAMATO®WG 85, FULL SWING®, Momiji®

Pyroxasulfone 85WG MUP

Groupe chimique pyrazole, oxazole

1.2 Usage recommandé du produit chimique et restrictions d'utilisation

Herbicide à usage agricole

1.3 Informations relatives au fournisseur de la FDS

Nom et adresse du fabricant Kumiai Chemical Industry Co., Ltd.

Planning Section

Overseas Planning Department

Overseas Sales Division

4-26, Ikenohata 1-chome, Taito-ku, Tokyo

110-8782 Japon

 Personne responsable de la FDS
 Akira Watanabe

 Téléphone
 +81 (0)3 3822 5065

 Fax
 +81 (0)3 3828 6148

e-mail soumu@kumiai-chem.co.jp

1.4 Numéro d'appel d'urgence (indisponible en dehors des heures de bureau)
 Numéro de téléphone au Japon +81 (0)3 3822 5065

#### 2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

2.1 Risques physiques

Substance ou mélange auto-échauffant

Matière solide pyrophorique

Matière solide inflammable

Substance qui, au contact de l'eau, émet des gaz

Non classifié

Non classifié

inflammables

2.2 Risques pour la santé

Toxicité aiguë Orale Non classifié
Cutanée Non classifié
Inhalation (gaz) Non classifié

(vapeur) Classification impossible

(brouillard/poussières) Non classifié

Corrosion cutanée / irritation cutanée Non classifié
Graves lésions oculaires / irritation oculaire Non classifié

Sensibilisation respiratoire Classification impossible

Sensibilisation cutanée Non classifié Mutagénicité sur les cellules germinales Non classifié

Cancérogénicité Classification impossible

Toxicité pour la reproduction Non classifié
Toxicité spécifique pour certains organes cibles Non classifié

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles Catégorie 2 H373

(exposition répétée) (foie, reins, système circulatoire, vessie urinaire)

Danger par aspiration Classification impossible

#### 2.3 Risques pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement aquatique - aigu Catégorie 1 H400

Dangereux pour l'environnement aquatique - chronique Catégorie 1 H410

Les points non listés ci-dessus correspondent à « non classifié ou « classification impossible » pour la substance ou le mélange.

#### 2.4 Eléments de l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence

Identifiant produit KIH-485 85%WG

Pictogrammes ou symboles de danger





#### Mot d'avertissement Attention! (Warning)

		(code)
Mentions de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	
	Très toxique pour les organismes aquatiques	H400
	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	H410
Conseils de prudence		
Précautions de sécurité	Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.	P260
	Eviter le rejet dans l'environnement si ce n'est pas l'usage	P273

Requérir une assistance médicale si la personne ne se sent pas bien.

prédestiné.

Recueillir le produit répandu. P391

Stockage de sécurité Non applicable

Méthodes Éliminer le contenu/récipient conformément à la P501

d'élimination réglementation locale

#### 2.5 Autres dangers non classifiés

Premiers secours

(codo)

P319

#### Pas de données disponibles

#### 3. Composition / informations sur les composants

Substance/mélange Mélange

Identifiant produit KIH-485 85%WG

Ingrédients dangereux et composition

Numéro CAS	Teneur (%, w/w)	Nom
447399-55-5 (non applicable)	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Pyroxasulfone (constituant non classifié)

#### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours nécessaires

Contact avec Rincer immédiatement les yeux à grande eau avec de l'eau propre pendant plusieurs

les yeux minutes. Requérir une assistance médicale.

Contact avec Enlever les habits, chaussures et autres effets contaminés, rincer soigneusement les

la peau zones affectées avec de l'eau froide ou tiède, et nettoyer au savon.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne à l'air frais. Desserrer les vêtements et faire des respirations profondes. En cas d'inhalation en grande quantité, requérir une

assistance médicale.

Ingestion Déplacer la personne dans un endroit sûr et requérir immédiatement une assistance

médicale. Enlever les matières restant dans la bouche en essuyant, etc. Donner à la personne de grandes quantités de lait ou d'eau pour induire le vomissement. Si la personne n'est pas consciente, ne rien donner par la bouche et ne pas induire le

vomissement.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Pour les feux initiaux, utiliser des extincteurs à poudre ou à gaz inerte, du sable sec, etc. Pour les feux importants, utiliser des extincteurs à mousse afin d'isoler l'air. Déplacer le plus vite possible les conteneurs mobiles dans un endroit sûr.

#### 5.2 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Extincteurs à eau, à jet de solution chargée, à mousse, à gaz

inerte, à halogène ou à poudre chimique

Moyens d'extinction non appropriés Aucune donnée disponible

#### 5.3 Précautions pour la lutte contre l'incendie

Porter une protection respiratoire car la combustion ou les températures élevées peuvent générer des gaz toxiques. Prendre les mesures appropriées pour empêcher le rejet de substances susceptibles d'affecter l'environnement en pulvérisant de l'eau.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles

En intérieur, réaliser une ventilation adéquate jusqu'à ce que l'élimination des matières répandues soit achevée. Porter des équipements de protection adéquats (voir section 8) pour éviter le contact des gouttes avec la peau et la respiration de poussière pendant l'élimination des matières répandues.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Prendre des précautions pour éviter que le produit répandu ne se déverse en grandes quantités dans les rivières et n'ait des effets néfastes sur l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et ramasser les matières dispersées, et les collecter dans un conteneur étanche à l'air. Enlever les poussières à l'aide d'un aspirateur ou toute autre méthode afin d'empêcher leur dissémination.

#### 7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser dans un espace bien ventilé. Eviter les fuites, les débordements et la dispersion. Ne pas générer de poussières de façon inutile.

#### 7.2 Prévention des incendies et explosions

Aucune précaution spéciale requise

#### 7.3 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit frais, sombre et sec, en évitant l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter la contamination avec des substances étrangères. Eloigner le stockage de toute source de chaleur ou d'inflammation.

#### 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Non établis

#### 8.2 Valeurs limites d'exposition professionnelle ou valeurs limites biologiques

Non établies

#### 8.3 Contrôles techniques appropriés

Pour la manutention, utiliser des équipements étanches avec ventilation/extraction locale. Prévoir des équipements de détoxification dans le système de ventilation afin d'éviter le rejet de matières dangereuses dans l'environnement.

#### 8.4 Mesures de protection personnelle (équipements de protection individuelle, etc.)

Protection respiratoire Masque de protection Protection de la peau Gants en caoutchouc

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales ou lunettes de protection

étanches

Vêtements de protection Vêtements de travail, casquette, vêtements étanches (imperméables)

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect (état physique, couleur, etc.) Brun clair, granulé Donnée non disponible Odeur pH (dilution 5 fois) 9,0 (donnée de référence) Point de fusion / point de congélation Donnée non disponible Point d'ébullition initial / plage d'ébullition Donnée non disponible Point d'éclair Donnée non disponible Température d'auto-inflammation Donnée non disponible Inflammabilité (solide/liquide) Donnée non disponible

Limites supérieur/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité Donnée non disponible

Densité de vapeur

Pression de vapeur

Densité relative

Solubilités

Coefficient de partage : n-octanol / eau

Température de décomposition

Donnée non disponible

Viscosité Donnée non disponible Caractéristiques des particules Donnée non disponible

#### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.2 Réactivité

Donnée non disponible

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

#### 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

(vapeur) Données manquantes Classification impossible

(brouillard/  $LC_{50} > 5.8 \text{ mg/L}$  Non classifié

poussières)

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Non classifié

Non classifié parce que les scores moyens après 24, 48 et 72 heures étaient inférieurs à 2,3 dans une étude d'irritation cutanée sur le lapin, bien qu'une légère irritation ait été observée (érythèmes et œdèmes).

Graves lésions oculaires / irritation oculaire

Non classifié

Non classifié. Il a été rapporté dans une étude d'irritation réalisée sur le lapin que le mélange est modérément irritant pour les yeux. Néanmoins, les scores moyens après 24, 48 et 48 heures étaient inférieurs au seuil pour être classé comme irritant (<1,5).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Respiratoire: Classification impossible

Cutanée: Non classifié

Sensibilisation respiratoire: Données manquantes

Sensibilisation cutanée : Non classifié parce que des résultats négatifs ont été rapportés dans une étude sur le cochon d'Inde utilisant la méthode de Buehler.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classifié

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme toxiques mutagènes.

Cancérogénicité

Classification impossible

Informations relatives à : Pyroxasulfone

Le pyroxasulfone ne s'est pas révélé cancérogène dans des études d'alimentation à vie réalisées sur la souris. Le pyroxasulfone a entraîné une incidence accrue de tumeurs chez le rat dans l'organe suivant : vessie urinaire.

Les tumeurs observées avec le pyroxasulfone étaient dues à un mécanisme non génotoxique, qui n'est pas concerné aux faibles doses.

Toxicité pour la reproduction

Non classifié

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme toxiques pour la reproduction.

STOT - exposition unique

Non classifié

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme toxiques pour certains organes cibles (exposition unique)

STOT - exposition répétée

Catégorie 2 (foie, reins, système circulatoire, vessie urinaire)

Classé en catégorie 2 parce que des effets sur le foie, les reins, le système circulatoire et la vessie urinaire ont été observés lors d'une exposition répétée à des doses classées comme catégorie 1.

Danger par aspiration

Classification impossible

Données manquantes

#### 12. Informations écologiques

Toxicité aquatique aiguë Catégorie 1

Classé en catégorie 1 parce que ErC<sub>50</sub> (72h) sur les algues était de 0,00263 mg/L

Toxicité aquatique chronique Catégorie 1

Classé en catégorie 1 parce que NOEC (72h) sur les algues était de 0,00060 mg/L

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

LC<sub>50</sub> (96h) > 1000 mg/LPoissons (carpe) LC<sub>50</sub> (48h) > 1000 mg/LCrustacés (Daphnia magna) Algues vertes ErC<sub>50</sub> (72h) 0,00263 mg/L

NOEC (72h) 0,00060 mg/L

Abeille Contact aigu LD<sub>50</sub> (48h) > 100 µg/abeille: Information relative

à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

Ver de terre LC<sub>50</sub> (14d) > 997 mg/kg: Information relative

à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

Oiseaux (colin de Virginie) LD<sub>50</sub> > 2250 mg/kg: Information relative

à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

Toxicité à long terme

Poissons (méné à grosse tête) NOEC (28 jours) 2,0 mg/L: Information relative

à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

NOEC (21 jours) Crustacés (Daphnia magna) 1,9 mg/L: Information relative

à l'ingrédient actif du pyraxosulfone

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Informations relatives à : Pyroxasulfone

DT<sub>50</sub> sol 16-28 jours Dégradation dans le sol Biodégradabilité Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF) Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Informations relatives à : Pyroxasulfone Adsorption / désorption Koc 57-110

#### 12.5 Autres effets néfastes

Très toxique pour les plantes aquatiques et terrestres

#### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparer la solution en fonction de la quantité utilisée et l'utiliser complètement. Ne pas déverser l'eau de lavage du conteneur dans les rivières. Eliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale. Rejeter l'eau de lavage après avoir réalisé un traitement par sédimentation coagulante, par boues actives, etc. Eliminer les conteneurs vides après avoir nettoyé soigneusement le contenu.

#### 14. Informations relatives au transport

## 14.1 Numéro ONU 3077

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE N.S.A. (3-[5-(difluoromethoxy)-1-methyl-3-(trifluoromethyl)pyrazol-4-ylmethylsulfonyl]-4,5-dihydro-5,5-dimethyl-1,2-oxazole)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

9





#### 14.4 Groupe d'emballage

Ш

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin (P)

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas transporter le produit avec des aliments et/ou de la nourriture pour animaux.

Lors du transport, éviter les températures élevées et la lumière directe du soleil. Charger le produit sans écrasement ni corrosion du conteneur et/ou sans fuites sur celui-ci. Eviter tout écrasement de la marchandise.

Ne pas charger de marchandises lourdes par dessus.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC

#### 15. Informations relatives à la réglementation

#### Informations US, FIFRA pour les SDS, Section 15

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'EPA (Environmental Protection Agency) et il est sujet à certaines exigences d'étiquetage selon la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité (FDS / SDS) et pour l'étiquetage sur le lieu de travail des produits chimiques non pesticides.

Les informations relatives aux dangers devant figurer sur l'étiquette du pesticide sont les suivantes.

#### **ATTENTION**

Nocif en cas d'absorption par la peau. Nocif en cas d'ingestion par la bouche. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Un contact prolongé ou fréquemment répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.

Si les personnes qui manipulent le produit utilisent des systèmes clos ou des cabines fermées satisfaisant aux exigences listées dans les Normes de protection des travailleurs (WPS) pour les pesticides agricoles (40 CFR 170.240(d) (4-6)), les exigences PPE (Personal Protective Equipment) relatives à ces personnes peuvent être réduites ou modifiées comme indiqué dans ces normes.

#### **JAPON**

Loi sur la protection incendie : Non concernée
Loi sur la sécurité et la santé des travailleurs : Non concernée
Loi sur le système PRTR (Pollutant Release and Transfer Register) : Non concernée
Loi sur le contrôle des substances toxiques et nocives : Non concernée

#### 16. Autres informations

A notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, nous ne pouvons endosser aucune responsabilité concernant l'exactitude ou le caractère exhaustif de ces informations.